



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 MARS 2023A 19H

Convocation du 02 mars 2023

Présents : M. Lavalette Christian, M. Boutet Christophe, Mme Marie-Paule Guéry, Mme Dubroca Magalie, M. Chassériaud Eric, M. Baudrit Jean-Yves, Mme Cornell Barbara, Mme Guigné Ghislaine, M. Lhéritaud Aymeric, M. Richard Quentin.

Secrétaire : M. Quentin Richard.

Absent excusé : Néant

Ordre du jour :

- Résultats financiers 2022.
- Orientations investissements 2023.
- Projet PLU :
 - Point sur la procédure
 - Mutualisation avec les autres communes.
- Broyage des accotements des voies communales – Extension éventuelle de convention.
- Personnel – Régime indemnitaire.
- Voirie – Programmation 2023.
- Décision d'un temps festif « mi-mandat » éventuel.
- Bilan officieux et provisoire du recensement de population.
- Demande de panneau d'affichage libre.
- Questions diverses et tour de table.

Résultats financiers 2022.

Monsieur le Maire expose les résultats financiers 2022.

Orientation investissements 2023.

Projet PLU

- Point sur la procédure
- Mutualisation avec les autres communes.

Monsieur Christophe Boutet a assisté à la réunion de lancement de l'élaboration des PLU pour la présentation des deux bureaux d'études qui accompagneront les communes.

Monsieur le Maire informe que six communes mutualiseront leurs études avec la commune d'Echebrune : Lonzac, Celles, Coulonges, Biron, Marignac, Chadenac. La première réunion est fixée le mercredi 5 avril.

Broyage des accotements des voies communales – Extension éventuelle de convention.

Monsieur le Maire informe que Monsieur Gyl Chagnon a pris sa retraite. Le conseil municipal va choisir une autre entreprise pour réaliser la partie de broyage réalisée par Monsieur Chagnon, et décide un budget annuel de 12 500 € maximum.

Personnel – Régime indemnitaire.

Le conseil municipal décide de mettre en place un régime indemnitaire pour le personnel. Les modalités d'octroi et la date d'effet seront fixées selon les règles applicables.

Voirie – Programmation 2023.

Monsieur Christophe Boutet donne le compte rendu de la dernière réunion de la commission voirie :

- Réalisation 2023 :
 - La deuxième partie de la rue du calvaire.
 - La rue de Maquignon.
 - La rue du Pérat.
 - La rue Talbot.

Décision d'un temps festif « mi-mandat » éventuel.

La date du temps festif est fixée au vendredi 2 juin. La commission fêtes et cérémonies est chargée d'organiser cette rencontre estimée à environ 60 personnes.

Bilan officiel et provisoire du recensement de population.

Monsieur le Maire donne le bilan officiel du recensement de la population. Echebrune aurait 480 habitants contre 478 en 2017. Les résultats officiels seront connus en juillet 2023.

Demande de panneau d'affichage libre.

Les communes ont l'obligation d'installer un panneau de libre expression sur leur territoire. Il sera réfléchi à un lieu sur la commune.

Questions diverses et tour de table.

Pas de questions diverses

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura le mardi 11 avril 2023 à 19h.

Le Maire,

Christian Lavalette.